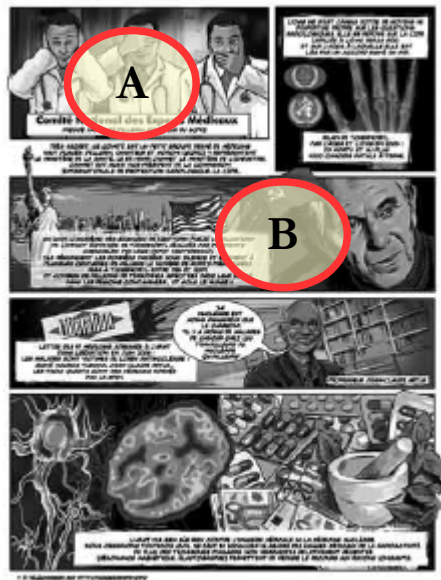




Composition du Comité National d'Experts Médicaux : on remarque que les experts médicaux appartiennent au ministère de la défense, de l'intérieur, de l'industrie et du... SCPRI !

SCPRI - AD

5/6/86
M. Larcan
D1342190

C N E M - REUNION DU 10/6/86

Le Vésinet - 10 h

Dernières nominations membres * : 22/9/83 (modif. membres Intérieur + suppl. Ind.)

Président : Pr PELLERIN

QUALITE	INTERIEUR	DEFENSE	INDUSTRIE RECHERCHE	SANTE
Titulaire	Pr LARCAN*	Méd. Chef THIEBLEMONT	Dr JAMMET	Pr PELLERIN
Suppléant	Dr NOTTO*	Dr PASQUIER	Dr NENOT	Pr CHANTEUR
Suppléant	Dr NENTHONNEX*	(M. Bergeret) (M. Durand)	Mme le PARMENTIER*	Pr MORONI

(présente réunion : 27/6/79 au Vésinet)

Ndr : En 1986 :

Docteur **Notto** Médecin chef de santé Brigade de sapeurs pompiers de Paris

Docteur **Menthonex** Chef du SAMU

Docteur **Thieblemont** Médecin en Chef service Protection Radiologique

Professeur **Larcan** Chef service Urgences et réanimation CHR Nancy - **Membre correspondant de l'Académie Nationale de Médecine** : 1ère division (1978) puis membre titulaire : 8ème section (1986),

- Ancien auditeur de la 21ème session de l'Institut des Hautes Études de la **Défense Nationale** (1968-1969) - Expert auprès des tribunaux (Cour d'appel de Nancy, Cour de Cassation)

Docteur **Pasquier** : **Médecin Général**

Notes manuscrites sur la réunion du 10 06 1986

Le Comité National d'Experts Médicaux, se réunit au Vésinet !

C N E M - Le Vésinet -

10.6.86

D1962(71)

<u>P. Larcan</u>	D: Nolot*	D: Mantoux	armées intérieur
<u>Laquie</u>	Thieblamat		armées
<u>Jammet</u>	Menot	Sarmentier	industrie
<u>Pellerin</u>	Chanteur	Moroni	santé

* absent

accident Tchernobyl

Pellerin présente la réunion. Menot ne croyez-vous pas que ntre comité, s'il n'était réuni, aurait pu éviter la cacophonie? Laquie appuie la remarque de Menot. Jammet comprend qu'on n'ait pas pu réunir le CNEM. "il faut régler le compte des media - c'est l'affaire du gouvernement" - il faut des communiqués officiels indéformables

Sarmentier les Suédois ont fait tous les jours un communiqué à la presse. les Hollandais ont sorti une brochure dès le 12 mai, et ils ont eu la paix. JPM - le CISE a fait des projets de circulaires sur l'information, qui sont incompréhensibles et vont des choses exactes opposées à celui qu'a exposé Jammet.

En conclusion on décide de réunir + souvent le comité, notamment en cas d'incident majeur. Jammet dit fort juste qu'il y a tant d'organismes (CISE...) qui se réunissent qu'il vaut mieux qu'il y ait aussi 1 réunion du seul organisme sérieux.

68/12

M. Parmentier de l'industrie émet des réserves :

Il note qu'il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas eu des mesures supérieures à 8 Bq/m^3 ainsi que des salades Corse mesurées à plus de 10 millirad

D1942/72 (2)

P. Larcan les EMIR se tiennent à notre disposition - le CODISC
aussi pour l'information : "vous êtes, au CODISC, chez vous..." -
dit de la part du Ministre et de Provost.

Les faits vus par le SEPRI

avons sorti plusieurs jeu de cartes par région -

Lesquiers et Thieblemont n'ont pas en nos docs., qui ont été adhésés au
cabinet du ministre - rajouter le SPRA sur notre disk -

Parmentier - pas sûr qu'il n'y ait pas eu des mesures $> 8 \text{ Bq/m}^3$ -

"ça n'a pas été plus de 10" (9,4 à Verdun) -

Pellerin - avons trouvé fort peu de choses chez les 150 personnes passés
au compteur - JPM : 100 nci à Hink - Parmentier demande
un tableau de résultat -

Menot ok pour "nettement $< 10 \text{ mrad}$ " -

Parmentier "les salades de Corse ont été beaucoup + radioactives" -

Politique sanitaire

Ben Menot il y a eu une dde de valeur chiffrée par l'OMS -
demandé par Jardel -  c'est le "niveau en-dessous duquel
on est certain qu'on ne fera jamais rien" : 2000 Bq/kg - des le bit -
quant au niveau haut (général : 10 fois +), c'est celui à partir duquel
généralement on fait quelque-chose -  l'OMS n'a jamais donné
de normes, elle a "compris que certains pays aient pu l'utiliser" -

Quelques interventions stupéfiantes

- Pr Pellerin: « on a laissé passer un règlement à 600 Bq/kg' (Ndr au niveau de la CEE). Le seul organisme qui soit capable de s'opposer à ce dérapage, c'est le CNEM. »

- Docteur Jammet (Scpri):

« Les 600 Bq ont été fixés par des politiques incompetents' [...] Il n'y a pas à respecter les ALI (Ndr Annual Limits of Intake) » DAB42173

la recommandation de l'OMS c'est: "il n'y a pas de mesure à prendre" - Jammet compte à régler: pourquoi n'a-t-on donc que le niveau bas?

le comité médical est d'accord avec la politique mini: "il n'y avait pas de contre-mesure à prendre".

Pellerin fait l'histoire de la cacophonie CEE - la DG III ignorait les normes de base de la DG V. "On a laissé passer un règlement à 600 Bq/kg". Le seul organisme qui soit capable de s'opposer à ce dérapage, c'est le CNEM. Jammet - L'ICRP est très clair:

"il n'y a pas de norme en cas d'accident" - voir publication ICRP

sur accidents - il y a des "niveaux", mais en aucun cas on ne peut se référer aux limites d'exposition du public - "je dis cela au tout premier vice-président de l'ICRP".

"Les 600 Bq ont été fixés par des politiques incompetents". mieux vaut comparer avec l'irradiation

naturelle et avec ce que l'on donne en iode en médecine - "il n'y a pas à respecter les ALI". Pour l'irrad. nat.: niveau d'action = 1 rem

pour nouveaux immigrants, 2 rems pour les immigrants existants. il n'y a pas de communication entre les 4 classes d'exposition, qui sont autonomes:

- naturelle
- médicale
- de travail
- accidentelle
- autre (public) -

Préconisations du CNEM avec un peu de polémique interne pour la réalisation du résumé

D1942/74

Menot - on se fixe un niveau de dose, puis on considère
en niveaux d'action dérivés pour les principaux éléments de l'alimentation.
les 2000 Bq proviennent de la GB, qui a modélisé,
avant Tch., sur l'enfant de 1 an. il n'agit de 2000 Bq
d'iode dans le lait de vache. Pellerin les US ont 2700 Bq
en iode + césium -

conclusion - on fait, pour la fin du mois, un tableau de fourchettes
d'intervention par les $\neq$ élém. de l'alim.

faire un txt reprenant le S de l'ORS disant qu'il n'y avait
aucune contre-mesure à prendre

dire que les 600 Bq ne reposent sur aucune base scient. et sanitaire
sérieuse. Pellerin la DRII concocte des notes nr 908r,

103 Ru et 239 Pu. Je compte saisir le 1^{er} ministre, muni d'un
rapport du CNEM. JE, sollicité pour faire le résumé avec Menot,
refuse, presque "le débat est passionné" -

JCN et JPM proposent un texte

Le CNEM a pris connaissance du rapport de l'IPSN - il serait
intéressant que la partie radiogén. soit + développée.

problème de l'Information (enseignement) - les médecins nucléaires sont
peu au courant.... pb de la démultiplication vis-à-vis du public. il faudrait qu'on
informe les pte-pde locaux; Med, Insp. de la Santé. on va dériver des cycles
d'information courts. Larcen - l'Ecole de Mainville les Roches est à notre
disposition.

D 1942/75

En particulier, il ^{a étudié} ~~s'est penché~~ sur les problèmes éventuels posés par la
consommation des produits alimentaires en provenance de France ou de l'étranger.

Devant les différents points, parfois contradictoires, ^{principes + instances} ~~qui ont été~~
~~s'appelés~~, faisant état de ~~valeurs de référence~~ ^{niveaux d'action} qui auraient ~~été~~ en la
caution d'organismes internationaux, il tient à ~~préciser les faits suivants:~~
~~faire connaître la mise à jour suivante~~

- 1) il convient de ne pas confondre les niveaux d'action, cités par l'OMS comme ayant été utilisés par différents pays, avec d'éventuelles nouvelles préparées par cet organisme. L'OMS en effet, dans son rapport du 6 mai 86, a clairement déclaré qu'il n'existait aucune justification de santé publique pour limiter les importations de produits alimentaires, à l'exception de ces zones ~~même de l'accident~~ ceux touchés par de la forte ZRA.

→ Le CIREM ^{européen} appelle l'attention du ~~gouvernement~~ ^{gouvernement} des travaux qui se poursuivent actuellement, notamment à la CEE, pour proposer des niveaux d'action pour différents isotopes (iode, césium, ruthénium...) dans les éléments de l'alimentation.

il appelle l'attention du gouv. sur ~~le rôle de la police~~

les conq. d'con. et sociales que ~~pourrait avoir et établir~~ ^{pourrait avoir et établir} = la base d'établir = la base
de niveaux d'ac. injustifiés, on peut le dire de Tch. - (dans).

Le CNEM précise : « la valeur de 600 Bq/kg et 300 Bq/kg pour le césium 134 et 137 fixés dans le règlement [...] sont sans aucune justification scientifique ni sanitaire. »

« Il convient donc que la France s'oppose à l'établissement à la hâte, de niveaux d'actions en prétextant une quelconque urgence motivée par l'accident de Tchernobyl. »

D1942176

Il tient à préciser notamment que la valeur de 600 Bq/kg ^{et 300 Bq/kg} pour les césium ^{134 et 137}, récemment fixés, sont ~~et~~ sans aucune justification scientifique ⁿⁱ ~~et~~ sanitaire - *

Il convient donc que la France s'oppose à ~~l'établissement~~ à la hâte, de niveaux d'action en prétextant une quelconque urgence motivée par l'accident de Tchernobyl -

* en l. d. n. y. v. t. y. y.

Le CNEM va s'atteler dès maintenant à l'étude de niveaux en cas d'accident.

rationnels - CNEM permettant à Niv Act
va permettre d'élaborer, en fonction des degrés d'urgence, des RA rationnels.

soient avertis de ne pas perdre de vue l'importance des instances 73/11
valables avec ce qui a été dit.

Réunion du 10 juin : version du professeur Pellerin

A LA SUITE DE LA REUNION DU CNEH DU 10 JUIN DERNIER,
POURRIEZ-VOUS, SAUF EVENTUELLES MODIFICATIONS, ME
FAIRE CONNAITRE DES QUE POSSIBLE (TEL. 39.76.07.52,
TELECOPIE 39.76.08.96, TX 696257) VOTRE ACCORD SUR LE PROJET
SUIVANT.

D1942/99

JE PRECISE QUE CET AVIS N'EST PAS LE COMPTE-RENDU DE LA
REUNION QUI VOUS PARVIENDRA PLUS TARD.

BIEN AMICALEMENT.

PR P. PELLERIN

TX 12796 - 1/7/86

PROJET D'AVIS DU COMITE NATIONAL D'EXPERTS MEDICAUX
POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACCIDENTS
CREANT UN RISQUE RADIOLOGIQUE POUR LA POPULATION

PROJET : CIRCULATION DES DENREES EN FRANCE ET A L'ETRANGER
APRES L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL.

LE COMITE NATIONAL D'EXPERTS MEDICAUX S'EST REUNI LE 10 JUIN 1986
POUR EXAMINER LA SITUATION RESULTANT DE L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL.
EN PARTICULIER, IL A ETUDIE LES PROBLEMES POSES PAR LA CIRCULATION
ET LA CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN FRANCE ET A
L'ETRANGER.

DEVANT LES POSITIONS INCOHERENTES, PARFOIS CONTRADICTOIRES,
PRISES PAR DIFFERENTS PAYS, FAISANT ETAT DE NIVEAUX D'ACTION
QUI AURAIENT EU LA CAUTION D'ORGANISMES INTERNATIONAUX, IL
ESTIME NECESSAIRE LA MISE AU POINT SUIVANTE :

1) LES NIVEAUX D'ACTION RETENUS DANS LES PREMIERS JOURS PAR
CERTAINS PAYS PROCHES DE L'URSS NE DOIVENT PAS ETRE CONFONDUS
AVEC DE PRETENDUES NORMES QUI AURAIENT ETE PROPOSEES PAR DES
ORGANISMES TELS QUE L'OMS. EN EFFET L'OMS, DANS SON RAPPORT DU
6 MAI 1986, A CLAIREMENT DECLARE QU'IL N'EXISTAIT AUCUNE JUSTIFI-
CATION DE SANTE PUBLIQUE POUR LIMITER LA CIRCULATION DE PRODUITS
ALIMENTAIRES, A L'EXCEPTION DE CEUX PROVENANT DES ZONES OU LES
RETOMBEES RADIOACTIVES ONT ETE LES PLUS FORTES.

2) LE COMITE NATIONAL D'EXPERTS MEDICAUX FAIT DONC TOUTES
RESERVES SUR LA POURSUITE, NOTAMMENT AU NIVEAU EUROPEEN, DE
TRAVAUX VISANT A PROPOSER, INDEPENDAMMENT DE LA PROCEDURE
DEFINIE A L'ARTICLE 31 DU TRAITE D'EURATOM, DES NIVEAUX
D'ACTION ADDITIONNELS POUR DIFFERENTS ISOTOPES (IODE, CESIUM,
VOIRE STRONTIUM ET RUTHENIUM...) DANS LES ELEMENTS DE L'ALI-
MENTATION. IL APPELLE L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT SUR LES
CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES QUE POURRAIT AVOIR,
POUR L'AVENIR, L'ETABLISSEMENT A LA HATE DE NIVEAUX D'ACTION
INJUSTIFIES EN PRETEXTANT UNE QUELCONQUE URGENCE MOTIVEE PAR
L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL.

IL TIENT A PRECISER NOTAMMENT QUE LES VALEURS DE 370 A
600 BECQUERELS PAR KILOGRAMME, RETENUES DANS LE REGLEMENT
EUROPEEN NR 1707-86 DU 31 MAI 1986, SONT SANS AUCUN FONDEMENT
SCIENTIFIQUE NI JUSTIFICATION SANITAIRE. EN TOUT ETAT DE CAUSE
IL N'A PAS ETE TENU COMPTE, POUR LEUR ETABLISSEMENT, DE L'AVIS
DU COMITE DES EXPERTS SCIENTIFIQUES INSTITUTE PRECISEMENT A
CETTE FIN PAR L'ARTICLE 31 DU TRAITE D'EURATOM.

3) LE COMITE NATIONAL D'EXPERTS MEDICAUX MENE ACTUELLEMENT
DES TRAVAUX QUI VONT PERMETTRE DE PROPOSER POUR L'AVENIR, EN
FONCTION DES DEGRES D'URGENCE, DES NIVEAUX D'ACTION RATIONNELS.

4) DANS CES CONDITIONS, IL EST INDISPENSABLE QUE, DANS L'IMMEDIAT,
TOUTES INSTRUCTIONS SOIENT DONNEES AUX REPRESENTANTS FRANCAIS
DANS LES INSTANCES INTERNATIONALES POUR PRENDRE EN COMPTE LE
PRESENT AVIS ET NOTAMMENT POUR S'OPPOSER, AU NIVEAU DE LA CEE,
A LA POURSUITE DE DISCUSSIONS CONCERNANT DE NOUVELLES DISPOSI-
TIONS RESTRICTIVES QUI N'AURAIENT PAS L'AVAIL DU COMITE DES
EXPERTS SCIENTIFIQUES PREVU PAR L'ARTICLE 31 DU TRAITE D'EURATOM.

24/1

Pièce 20048414

Avis favorable du Professeur Larcane (Intérieur) au
texte proposé par M. Pellerin pour le CNEM

D/1942/77

*
SCPRI A 696257F
1525
CHR NCY 960561F

Tx A 26165- 16/7/86
Dossier : CNEM
Dest. : J. Pellerin
D. Chanteur

J. Pellerin

A L'ATT. DE MR LE PROF. PELLERIN

ICI LE CENTREHOSPITALIER REGIONAL DE NANCY
SERVICE DE REANIMATION MEDICALE - PROF. LARCAN

AYANT PRIS CONNAISSANCE DU PROJET D'AVIS DU COMITE NATIONAL
D'EXPERTS MEDICAUX POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACCIDENTS
CREANT UN RISQUE RADIOLOGIQUE POUR LA POPULATION, J'EN
APPROUVE PLEINEMENT LES IDEES ET LES TERMES.

JE RESTE A VOTRE DISPOSITION POUR PARTICIPER AUX TRAVAUX
QUI PERMETTRONT DE PROPOSER EN FONCTION DES DEGRES D'URGENCE
DES NIVEAUX D'ACTION RATIONNELLE ET EN CE QUI CONCERNE LE
MINISTERE DE L'INTERIEUR UNE INTEGRATION AUX DISPOSITIONS
ORSEC RAD ET CATASTROPHES MAJEURES

SIGNE - PROF. LARCAN

NANCY LE 16 JUILLET 1986

*
SCPRI A 696257F
CHR NCY 960561F

742

Pièce 2004841J

- P 50 / A -

M. Pellerin **Président du CNEM** écrit à M. Levi, de la
Présidence de la République - 1 sur 4 -

*
PRERF A 650127F
202 1540
SCPRI Z 696257F

DIR SCPRI

A

M. J.D. LEVI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

TX 12840 - 21/7/86

① 1908 / 2

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE	
042786	21 JUIL. 86
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE	

JE VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR TROUVER CI-APRES LE TEXTE
DE L'AVIS EMIS PAR LE COMITE NATIONAL DES EXPERTS
MEDICAUX POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACCIDENTS
CREANT UN RISQUE RADIOLOGIQUE POUR LA POPULATION
(ARRETE INTERMINISTERIEL DU 8 MAI 1974), SUR LA QUESTION
DE LA CIRCULATION ET DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS
ALIMENTAIRES A LA SUITE DE L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL.

PROFESSEUR PIERRE PELLERIN
PRESIDENT DU CNEM

AVIS DU COMITE NATIONAL D'EXPERTS MEDICAUX
POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACCIDENTS
CREANT UN RISQUE RADIOLOGIQUE POUR LA POPULATION

OBJET : CIRCULATION DES DENREES EN FRANCE ET A L'ETRANGER
APRES L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL.

LE COMITE NATIONAL D'EXPERTS MEDICAUX S'EST REUNI LE 10 JUIN 1986
POUR EXAMINER LA SITUATION RESULTANT DE L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL.
EN PARTICULIER, IL A ETUDIE LES PROBLEMES POSES PAR LA CIRCULATION
ET LA CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN FRANCE ET A
L'ETRANGER.

DEVANT LES POSITIONS INCOHERENTES, PARFOIS CONTRADICTOIRES,
PRISES PAR DIFFERENTS PAYS, FAISANT ETAT DE NIVEAUX D'ACTION
QUI AURAIENT EU LA CAUTION D'ORGANISMES INTERNATIONAUX, IL
ESTIME NECESSAIRE LA MISE AU POINT SUIVANTE :

1) LES NIVEAUX D'ACTION RETENUS DANS LES PREMIERS JOURS PAR
CERTAINS PAYS PROCHES DE L'URSS NE DOIVENT PAS ETRE CONFONDUS
AVEC DE PRETENDUES NORMES QUI AURAIENT ETE PROPOSEES PAR DES
ORGANISMES TELS QUE L'OMS. EN EFFET L'OMS, DANS SON RAPPORT DU
6 MAI 1986, A CLAIREMENT DECLARE QU'IL N'EXISTAIT AUCUNE JUSTIFI-
CATION DE SANTE PUBLIQUE POUR LIMITER LA CIRCULATION DE PRODUITS
ALIMENTAIRES, A L'EXCEPTION DE CEUX PROVENANT DES ZONES OU LES
RETOMBEES RADIOACTIVES ONT ETE LES PLUS FORTES.

2) LE COMITE NATIONAL D'EXPERTS MEDICAUX FAIT DONC TOUTES
RESERVES SUR LA POURSUITE, NOTAMMENT AU NIVEAU EUROPEEN, DE
TRAVAUX VISANT A PROPOSER, INDEPENDAMMENT DE LA PROCEDURE
DEFINIE A L'ARTICLE 31 DU TRAITE D'EURATOM, DES NIVEAUX
D'ACTION ADDITIONNELS POUR DIFFERENTS ISOTOPES (IODE, CESIUM,
VOIRE STRONTIUM ET RUTHENIUM...) DANS LES ELEMENTS DE L'ALI-
MENTATION. IL APPELLE L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT SUR LES
CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES QUE POURRAIT AVOIR,
POUR L'AVENIR, L'ETABLISSEMENT A LA HATE DE NIVEAUX D'ACTION
INJUSTIFIES EN PRETEXTANT UNE QUELCONQUE URGENCE MOTIVEE PAR
L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL.

La Direction des Archives de France certifie que
le document ci-joint est conforme
à l'original conservé au Centre historique des
Archives nationales. Date de la note :

15/11/2001

Pour la Direction des Archives de France et par délégation
Le Directeur du Centre national des Archives nationales

15/11/2001

ALIMENTAIRES, A L'EXCEPTION DE CEUX PROVENANT DES ZONES OU LES
RETOMBÉES RADIOACTIVES ONT ÉTÉ LES PLUS FORTES.

2) LE COMITÉ NATIONAL D'EXPERTS MÉDICAUX FAIT DONC TOUTES
RESERVES SUR LA POURSUITE, NOTAMMENT AU NIVEAU EUROPÉEN, DE
TRAVAUX VISANT À PROPOSER, INDÉPENDAMMENT DE LA PROCÉDURE
DÉFINIE À L'ARTICLE 31 DU TRAITÉ D'EURATOM, DES NIVEAUX
D'ACTION ADDITIONNELS POUR DIFFÉRENTS ISOTOPES (IODE, CÉSIIUM,
VOIRE STRONTIUM ET RUTHENIUM...) DANS LES ÉLÉMENTS DE L'ALI-
MENTATION. IL APPELLE L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT SUR LES
CONSEQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES QUE POURRAIT AVOIR,
POUR L'AVENIR, L'ÉTABLISSEMENT À LA HÂTE DE NIVEAUX D'ACTION
INJUSTIFIÉS EN PRÉTEXTANT UNE QUELCONQUE URGENCE MOTIVÉE PAR
L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL.

IL TIENNT À PRÉCISER NOTAMMENT QUE LES VALEURS DE 370 À
600 BECQUERELS PAR KILOGRAMME, RETENUES DANS LE RÉGLEMENT
EUROPÉEN NR 1707-86 DU 31 MAI 1986, SONT SANS AUCUN FONDAMENT
SCIENTIFIQUE NI JUSTIFICATION SANITAIRE. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE
IL N'A PAS ÉTÉ TENU COMPTE, POUR LEUR ÉTABLISSEMENT, DE L'AVIS
DU COMITÉ DES EXPERTS SCIENTIFIQUES INSTITUÉ PRÉCISEMENT À
CETTE FIN PAR L'ARTICLE 31 DU TRAITÉ D'EURATOM.

3) LE COMITÉ NATIONAL D'EXPERTS MÉDICAUX MÈNE ACTUELLEMENT
DES TRAVAUX QUI VONT PERMETTRE DE PROPOSER POUR L'AVENIR, EN
FONCTION DES DEGRÉS D'URGENCE, DES NIVEAUX D'ACTION RATIONNELS.

4) DANS CES CONDITIONS, IL EST INDISPENSABLE QUE, DANS L'IMMÉDIAT,
TOUTES INSTRUCTIONS SOIENT DONNÉES AUX REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
DANS LES INSTANCES INTERNATIONALES POUR PRENDRE EN COMPTE LE
PRÉSENT AVIS ET NOTAMMENT POUR S'OPPOSER, AU NIVEAU DE LA CEE,
À LA POURSUITE DE DISCUSSIONS CONCERNANT DE NOUVELLES DISPO-
SITIONS RESTRICTIVES QUI N'AURAIENT PAS L'AVAIL DU COMITÉ DES
EXPERTS SCIENTIFIQUES PRÉVU PAR L'ARTICLE 31 DU TRAITÉ D'EURATOM.

ENAT A 200671FF
SCPRI A 696257F*
PRERF A 650127F
SCPRI Z 696257F

M. Pellerin Président du CNEM à M. Levi - 3 sur 4 -

- 2 -

D 1908 / 4

CG SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE LA SECURITE
NUCLEAIRE

CG MINISTERE DE L'INDUSTRIE DES PTT ET DU TOURISME (DGEMP) (SCISN)
(CABINET)

CG MINISTERE DE LA SANTE (SCPRI)

CG CEA/DRI (IPSN)

OBJET : RADIOACTIVITE AMBIANTE CONSECUTIVE A L'ACCIDENT NUCLEAIRE
DE TCHERNOBYL.

JE ME REFERE A MON TELEGRAMME PRECEDENT NO 10914.

EVOLUTION DE LA RADIOACTIVITE AMBIANTE EN FRANCE APRES L'ACCI-
DENT DU REACTEUR DE TCHERNOBYL.

CE JOUR 5 MAI 1986, SUR LA QUASI-TOTALITE DU TERRITOIRE, L'ELE-
VATION PASSAGERE DE RADIOACTIVITE DE L'ATMOSPHERE QUI S'ETAIT PRODUI-
TE A PARTIR DU 30 AVRIL A MAINTENANT DISPARU. ELLE EST EN VOIE DE
DECROISSANCE POUR LES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU.

UNE CERTAINE ACTIVITE PEUT APPARAITRE ENCORE QUELQUES JOURS :

- DANS L'EAU DE PLUIE, OU UNE BRUSQUE AUGMENTATION LOCALE
TEMPORAIRE PEUT SE MANIFESTER LORSQUE LES ORAGES "LESSIVENT"
L'ATMOSPHERE,

- DANS LES VEGETAUX ET LE LAIT.

CETTE RADIOACTIVITE, INSIGNIFIANTE SUR LE PLAN DE LA SANTE
PUBLIQUE, NE PEUT QUE DIMINUER TRES RAPIDEMENT CAR SES DEUX PRINCI-
PAUX CONSTITUANTS, LE TELLURE 132 ET L'IODE 131 ONT RESPECTIVEMENT
3 ET 8 JOURS DE PERIODE.

INTERPRETATION DES MESURES :

A) EXPOSITION :

AU COURS DE LA PERIODE DU 28 AVRIL AU 5 MAI, LES MESURES DU
RAYONNEMENT GAMMA AMBIANT AU SOL N'ONT JAMAIS EXCEDE 60 MICRORADS
... / ...

La Directrice des Archives de France certifie que
le document révisé ci-contre est conforme
à l'original conservé au Centre historique des
Archives de France sous la cote :

5464/5576
15/12/2001

Pour la Direction des Archives de France et par délégation
Le Directeur des Archives nationales

→ Pic iode
au 4 mai

M. Pellerin Président du CNEM à M. Levi - 4 sur 4 -

- 3 -

DA908/5

PAR HEURE, SOIT AU MAXIMUM 4 FOIS LE RAYONNEMENT NATUREL QUI EST EN MOYENNE EN FRANCE DE 15 MICRORADS PAR HEURE. CETTE POINTE A DURE EN MOYENNE A PEINE 24 HEURES SUR LA PLUPART DU TERRITOIRE. UN TEL DEBIT DE DOSE EST 2 FOIS INFÉRIEUR A CELUI AUCUEL ON EST EXPOSE DANS N'IMPORTE QUEL VOYAGE AERIEN.

EN FAIT, CETTE EXPOSITION ET SES VARIATIONS NE SONT MESURABLES QUE GRACE A L'EXTREME SENSIBILITE DES INSTRUMENTS DE MESURE DE LA RADIOACTIVITE, MAIS ELLES SONT SANS AUCUNE SIGNIFICATION SUR LE PLAN DE L'HYGIENE PUBLIQUE.

B) RADIOACTIVITE DE L'AIR :

L'ACTIVITE DE L'ATMOSPHERE AU VESINET CE 5 MAI 1986 EST REVENUE

A :

132 TE : 1,9 PICOCURIE PAR M3

131 I : 1,8 " " "

103 RU : 0,4 " " "

SOIT PLUS DE 200 FOIS INFÉRIEURES AUX CONCENTRATIONS MAXIMALE ADMISSIBLES CORRESPONDANTES, QU'IL FAUDRAIT EN TOUT ETAT DE CAUSE RESPIRER DURANT 365 JOURS POUR QU'ELLES INDUISSENT LA LIMITE REGLEMENTAIRE D'EXPOSITION.

C) RADIOACTIVITE DU LAIT :

LES MESURES INDIQUENT EN MOYENNE DES ACTIVITES D'UNE CENTAINE DE PICOCURIES PAR LITRE. IL FAUT COMPARER A LA VALEUR DE 100 000 PICOCURIES PAR LITRE, RETENUE PAR LE COMITE D'EXPERTS MEDICAUX ANGLAIS REUNIS APRES L'ACCIDENT DE WINDSCALE, POUR DIFFERER LA DISTRIBUTION DU LAIT FRAIS (IL EST RAPPELE QU'UN PICOCURIE EST UN MILLIONNIEME DE MILLIONNIEME DE CURIE). EN D'AUTRES TERMES, IL FAUDRAIT CONSOMMER UN TEL LAIT A RAISON D'UN LITRE PAR JOUR DURANT 75 ANS POUR SEULEMENT RECEVOIR LA DOSE PERMISE POUR UN AN (ELLE-MEME CALCULEE AVEC UNE MARGE DE SECURITE CONSIDERABLE).

PROFESSEUR PIERRE PELLERIN. DIRECTEUR DU SCPRI.

SIGNE : GOTLIEB. /.

La Directrice des Archives de France certifie que
le document reproduit ci-contre est conforme
à l'original conservé au Centre historique des
Archives nationales sous la cote : 5A64/876

Paris, le 15/12/2001

Pour la Directrice des Archives de France et par délégation
Le Directeur du Centre historique des Archives nationales

Marie-Paule APNAJLD